



# Assemblée générale

Distr. limitée  
18 novembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session Troisième Commission

Point 118 de l'ordre du jour

### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

## Programme de travail provisoire de la Troisième Commission, présenté par le Président pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale

### Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille;
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

### Point 2. Prévention du crime et justice pénale.

### Point 3. Contrôle international des drogues.

### Point 4. Promotion de la femme :

- a) Promotion de la femme;
- b) Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

### Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

### Point 6. Droits des peuples autochtones :

- a) Droits des peuples autochtones;
- b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.



Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
- d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :

- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
- b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination.

Point 10. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

Point 11. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

---